



2100000 Commission paritaire pour les employés de la sidérurgie la sidérurgie

Mobilité 2

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :

<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>



Mobilité

CCT du 19 juin 2007 (83388)

Accord sectoriel dans la sidérurgie – employés 2007 - 2008

Chapitres 1^{er}, 5, 9

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008

Il n'y a pas de force obligatoire